



Achats d'un vehicule avec mon compte perso

Par **jaja22**, le **17/05/2012 à 19:07**

Bonjour,

A ce jour je suis toujours mariée sous le régime de la communauté. Nous sommes en séparation provisoire pour pouvoir y voir plus clair et faire un point dans 3 mois. Je suis retraitée mon mari aussi. Nous avons chacun notre compte et un compte commun. Ayant besoin d'un véhicule je viens de faire l'acquisition d'une voiture. J'ai contracté un crédit dont les prélèvements seront sur mon compte perso. Je voudrais savoir si je suis dans mon droit ou pas?

Par **amajuris**, le **17/05/2012 à 19:21**

bjr,

oui vous êtes dans votre droit sauf qu'étant mariés sous le régime communautaire les gains et salaires sont des biens communs et les biens achetés pendant le mariage sont communs. donc votre véhicule est un bien commun.

cdt

Par **jaja22**, le **17/05/2012 à 19:35**

merci pour la rapidité de votre réponse.